

## Le Centre Communal d'Action Sociale fait face aux conséquences de l'épidémie du Covid-19.

Le CCAS de Sainte-Maure-de-Touraine, durant la crise de l'épidémie du coronavirus continu d'agir et d'intervenir malgré les difficultés, les exigences de sécurité et les coups bas de l'opposition.

Mme Claire Vachedor, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de notre commune lance un appel public à la cohésion et demande que cessent les règlements de compte en pleine crise sanitaire.

En effet, suite à une demande de soutien auprès des élus actuels et futurs pour soutenir nos habitants pendant la période de confinement, voici les réponses très surprenantes au moment où l'on devrait travailler tous ensemble.

### 1 Demande du CCAS aux conseillers municipaux actuels et futurs

Le jeu. 9 avr. 2020 à 10:54, secrétariat SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES <secretariat@sainte-maure-de-touraine.fr> a écrit :

Mesdames et Messieurs les Élus,

Depuis le 18 mars dernier, le Centre Communal d'Action Sociale a activé sa cellule d'appui aux personnes fragiles (personnes âgées, en situation de handicap, isolées). Les contacts ont été établis sur la base du listing des administrés recensés dans le cadre du Plan canicule.

La période de confinement se prolongeant, Monsieur le Maire propose d'effectuer une visite en porte à porte auprès de tous les habitants de la commune, dans le strict respect des gestes barrière. Il s'agit ainsi de s'assurer de la bonne santé de tous et d'entretenir un lien social en cette période particulière d'isolement. Chacun pourra ainsi prendre en note les questionnements de la population et, si possible, apporter des réponses.

Chaque élu sera accompagné d'un agent communal. Des secteurs de la commune seront délimités et répartis.

Par retour de mail, vous voudrez bien indiquer vos disponibilités à compter du mardi 14 avril prochain.

Vous remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Élus, l'assurance de ma considération distinguée.

Cyril BEAUHAIRE

Direction Générale des Services

### 3 Courrier de Samuel d'Eu à Monsieur le Sous-Préfet de Chinon qui n'a pas été publié sur "Agissons pour Sainte-Maure". La mairie a été destinataire de ces courriers.

De : Samuel d'Eu - Agissons pour Sainte Maure de Touraine <agissonspour-saintemaure@gmail.com>

Pour : @indre-et-loire.gouv.fr

Copie à : @indre-et-loire.gouv.fr, dgs@sainte-maure-de-touraine.fr

Date : 12/04/2020 11:10

Bonjour Monsieur le Sous-Préfet,

Je me permets de vous contacter à propos d'une initiative du Maire de Sainte-Maure de Touraine qui envisage de réaliser une opération de porte-à-porte, auprès de tous les habitants, par des binômes composés d'un élu et d'un agent. En cette période de montée en puissance du Covid-19, où le confinement n'a jamais été autant d'actualité, cette opération ne nous paraît pas du tout respecter la situation du confinement.

La démarche de mobiliser nos agents, même en mettant en oeuvre certains gestes barrières, ne nous semble pas remplir les conditions du principe de précaution exigé en une telle situation de crise sanitaire.

Nous ne comprenons pas l'urgence soudaine d'une telle opération et nous pensons que d'autres alternatives, sans contact direct, seraient plus sages. Face aux risques sanitaires d'une telle action, pour les visiteurs et les visités, je vous demanderais de bien vouloir intervenir pour qu'elle n'ait pas lieu pendant cette période primordiale de confinement.

Je vous joins la copie de mon échange avec le DGS afin que vous disposiez de tous les éléments d'information.

Dans l'attente de votre réponse, je vous transmets, Monsieur le Sous-Préfet, mes sincères salutations.

Agissons pour Sainte-Maure de Touraine  
Samuel d'Eu

### 2 Réponse de Christian Barillet sur le compte Facebook "Autrement pour Sainte-Maure"



Autrement pour Sainte-Maure de Touraine

13 avril, 12:01 · 🌐

Tous les conseillers municipaux ont reçu le 9 avril un message du DGS relatant une initiative du maire au sujet du Covid 19 ; les conseillers en poste donc issus du scrutin de 2014 mais aussi les futurs nouveaux issus du scrutin du 15 mars 2020. Ce message appelle ces conseillers à exprimer leur disponibilité pour aller rendre visite, accompagnés d'un agent municipal, aux personnes fragiles afin de s'enquérir de leurs besoins éventuels.

Cette initiative nous semble illégale en regard des consignes strictes de confinement et nous ne pouvons que partager le recours adressé par Samuel d'Eu aux Services de l'Etat. Notons que ce message s'adresse à tous les conseillers sans préoccupation de leur fragilité vis-à-vis du virus liée à leur âge.

Elle est par ailleurs maladroite dans la mesure où elle intervient un mois après la mise en place du confinement. Dès les premiers jours les familles ou les habitants voisins, soit de leur initiative, soit sur recommandation d'associations, se sont mobilisés pour appeler les personnes qu'elles connaissaient ou leur rendre une visite de voisinage. A mentionner également que les associations ou structures d'aide à la personne qui touchent inévitablement ces personnes fragiles se sont mises en contact avec elles dès le premier jour du confinement.

Le Conseil municipal est toujours en place et, comme le font de nombreuses communes, une consultation, voire un échange, par Internet aurait été souhaitable et aurait sans doute permis de s'orienter vers un dispositif plus rigoureux.

### 4 Réponse de Monsieur le Sous-Préfet de Chinon à Samuel d'Eu

From: ROBQUIN Michel PREF37 <@indre-et-loire.gouv.fr>

Sent: Tuesday, April 14, 2020 12:49:12 PM

To: Samuel d'Eu - Agissons pour Sainte Maure de Touraine <agissonspour-saintemaure@gmail.com>

Cc: @indre-et-loire.gouv.fr <@indre-et-loire.gouv.fr>; DGS SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES <dgs@sainte-maure-de-touraine.fr>; Sous-Préfecture de Chinon <@indre-et-loire.gouv.fr>  
Subject: Re: [INTERNET] COVID-19 - Dispositif de visite auprès des Sainte-Mauriens

Monsieur,

tout d'abord, je souhaite qu'à l'avenir vous me saisissiez via la boîte fonctionnelle de la sous-préfecture et non directement comme vous l'avez fait. "sous-préfecture-de-chinon@indre-et-loire.pref.gouv.fr"  
Concernant votre demande, je ne donnerai pas une suite favorable à celle-ci. En effet, je considère que si les gestes barrières sont respectés, l'échelon communal est à même de garantir un contact essentiel avec nos anciens, notamment par les CCAS ou CIAS. Ils utilisent pour cela le cadre du plan canicule et sont nombreux sur notre territoire à le faire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Michel ROBQUIN  
Sous-préfet de Chinon



Le Centre d'Action Sociale de la commune travaille d'arrache-pied depuis le lendemain des élections municipales et a mis en place de nombreuses mesures afin de protéger les Sainte-Mauriens et limiter la propagation du virus. Nous devons continuer nos actions pour que le déconfinement se déroule dans les meilleures conditions.

Vous trouverez, ci dessous, les nouvelles démarches entreprises par la municipalité pour faire face à la crise sanitaire, ainsi qu'un rappel de l'importance de se faire soigner en cas de maladies chroniques.

**Prenez soin de vous et des autres !**

Claire Vachedor  
Adjointe aux affaires sociales  
Vice Présidente du CCAS

### Faire face à une maladie chronique pendant le confinement.

Il s'agit par exemple des maladies chroniques suivantes : les maladies non-transmissibles comme le diabète, l'asthme, l'insuffisance rénale chronique, les maladies cardiovasculaires, certains cancers, etc. Vous avez une ou plusieurs maladies chroniques et, pour limiter la propagation du Covid-19

et vous protéger, vous sortez les moins possible. Dans cette situation exceptionnelle, il est indispensable de rester très attentif à votre santé en lien avec votre médecin, vos autresoignants et votre entourage. Continuez à prendre les traitements habituels pour votre maladie. Ne modifiez pas, n'arrêtez pas vos

soins ou traitements (notamment les traitements pour la douleur) sans l'avis de votre médecin. Ne reportez pas ou ne refusez pas, à cause du coronavirus, une consultation, des soins, ou un examen jugés nécessaires par votre médecin.

### La santé des Sainte-Mauriens reste notre préoccupation.



La période de confinement se prolongeant et malgré toutes les mesures d'urgence prises par la Ville, la municipalité a souhaité identifier plus finement d'éventuelles personnes pouvant se trouver en situation de fragilité. Avec le consentement de Monsieur le Sous-Préfet de Chinon, le Centre Communal d'Action Sociale a organisé une visite chez les habitants, dans le respect le plus strict des gestes barrières. Ces visites ont démontré qu'une vingtaine de foyers sont en situation de souffrance et/ou d'isolement. Nous rappelons aux Sainte-Mauriens que la mairie est à leur disposition durant cette période difficile pour répondre à leurs besoins.

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.47.65.40.12, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

### Distribution de masques de protection.



Suite à l'intervention du Président Emmanuel Macron, la municipalité a passé commande de plus de 4 500 masques alternatifs en tissus lavables et réutilisables. Ces masques répondent aux recommandations AFNOR SPEC S76-001 : 2020 et sont en cours d'agrément en catégorie 1 auprès de la DGA du Ministère des armées. Nous rappelons qu'une collectivité ne peut se permettre de mettre à la disposition de ses administrés des masques non conformes à la réglementation de l'État au risque d'être saisi en justice si une personne était contaminée. Cet achat représente un investissement de 18 900 euros pour la Ville. Le Département a annoncé sa participation à hauteur de 50% du coût de l'acquisition des masques. Mais, la santé des Sainte-Mauriens n'a pas de prix. Dès réception, les services municipaux procéderont à la distribution des masques pour l'ensemble de la population Sainte-Maurienne, selon des modalités qui seront établies en lien avec les autorités sanitaires compétentes. Le port de cet équipement est vivement recommandé, en complément des gestes barrières et du respect du confinement.



## Faciliter la réalisation de tests Covid-19 à Sainte-Maure-de-Touraine.

Le Centre d'Action Sociale souhaite faciliter la réalisation de tests Covid-19 sur notre commune. Les services de l'État ont été sollicités. En effet, la ville de Sainte-Maure-de-Touraine décide de se mobiliser rapidement afin de soutenir la mise en place du dépistage en ambulatoire par la mise à disposition de structures sur la ville (hôpital, laboratoire, maison médicale, salle

des fêtes, parkings, etc.). Cette mobilisation place les habitants au coeur de nos priorités et s'inscrit dans les mesures exceptionnelles que chaque collectivité doit apporter dans cette situation inédite. À ce jour, notre canton ne recense aucun lieu de dépistage du Covid-19. Les collectivités doivent travailler conjointement avec l'État pour le bien de tous.

## Organisation du service de portage de courses à domicile.

### Comment fonctionne ce dispositif de soutien ?

Le CCAS fournit aux bénéficiaires, via leur boîte aux lettres, une liste de produits de première nécessité.

Les bénéficiaires cochent les produits dont ils ont besoin. Le lendemain, un agent du CCAS passe reprendre la liste et un sac de courses, dans le plus strict respect des consignes sanitaires.

L'agent dépose ensuite les courses au domicile du bénéficiaire et lui remet le ticket de caisse. Un avis de sommes à payer est adressé ultérieurement à l'utilisateur pour le remboursement du montant des achats uniquement. Le service de portage est pris en charge par le CCAS.

### Comment s'inscrire ?

L'inscription au service se fait par téléphone au 02.47.65.40.12, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.



## Campagne de propreté et de désinfection des espaces publics.



Pour poursuivre la lutte contre l'épidémie et en complément du nettoyage quotidien, la municipalité a décidé de prendre une mesure supplémentaire concernant la propreté des espaces publics. Une opération de désinfection méthodique des rues, trottoirs et mobiliers urbains, situés à proximité

directe des établissements prioritaires les plus fréquentés, va être programmée (pharmacies, maison médicale, commerces alimentaires...). Cette opération sera réalisée avec une lessive désinfectante, sans javel, par les agents municipaux équipés de masques de protection, de combinaisons intégrales et de gants. Le nettoyage de ces secteurs sera précédé de la distribution d'un flyer d'information la veille.



## Déchetteries / SMICTOM



Les déchetteries sont actuellement fermées pour les raisons suivantes : elles ne font pas partie des services publics essentiels qu'il était impératif de maintenir ouvert conformément aux directives de l'État.

Nous rappelons que la compétence ordures ménagères est communautaire et que la commune n'a pas l'autorité. Elle se fait toutefois écho des demandes des Sainte-Mauriens à chaque fois qu'il est nécessaire.

## Droit d'expression des groupes politiques

(art. L-2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### Association Autrement pour Sainte Maure

L'association qui accompagne le groupe d'opposition municipale "Sainte-Maure 2020" poursuivra son activité jusqu'à la mise en place du nouveau Conseil et sera attentive aux initiatives prises dans le cadre de la crise du Coronavirus. <http://www.autrementpour-saintemaure2020.org>

# VivaCité

Informations municipales de Sainte-Maure-de-Touraine

Directeur de publication : Michel Champigny, Rédacteur en chef : Claire Vachedor  
Conception et rédaction : services municipaux, IPNS.

# Flash info



## AVRIL 2020

## Édito du maire



*Sainte-Mauriennes, Sainte-Mauriens, Nous sommes touchés par un virus appelé "Covid-19" qui se développe dans notre pays et sur nos territoires. Le Maire a le devoir de contribuer à l'effort de protection et de soutien des personnes et des activités, notamment les plus vulnérables et fragiles. C'est pourquoi la coordination des autorités locales et leurs services techniques et administratifs, avec l'autorité préfectorale, les services de secours ainsi que les forces de l'ordre est décisive. Cette action publique concertée passe par la coordination renforcée des missions. La lutte contre le virus repose sur une communication sans faille entre les autorités sanitaires et les communes. Sur le terrain, chaque jour, le Maire et les élus sont à pied d'oeuvre pour relayer et appliquer les décisions de l'Etat, notamment le confinement. Mais leurs rôles ne se limitent pas à ça. Il est également important d'informer, de rassurer la population*

*et de coordonner cette formidable chaîne de solidarité qui s'est créée depuis le début de la pandémie. Venir en aide aux personnes fragiles, soutenir les professionnels de santé, épauler les commerçants et les artisans à faire face à la crise. C'est dans cet état d'esprit que la municipalité a mis en place toute une série d'actions au travers du CCAS avec la mise en place d'une cellule d'appui à nos habitants, tout en respectant les gestes barrières nécessaires pour aller à la rencontre des Sainte-Mauriens. Nous aurons prochainement des masques alternatifs achetés par la commune à vous distribuer gracieusement dès leurs réception. En attendant des jours meilleurs, je vous demande de prendre soin de vous, veillez à respecter la réglementation, et lors des sorties, n'oubliez pas votre attestation de déplacement dérogatoire. Bonne santé à tous.*

Michel CHAMPIGNY,  
Maire de Sainte-Maure-de-Touraine

## Élections et coronavirus : report de l'installation des nouveaux conseillers municipaux.



CORONAVIRUS  
COVID-19

L'élection des nouveaux conseillers municipaux du 15 mars dernier est acquise. Leur installation n'interviendra toutefois pas avant le mois de juin. Les équipes sortantes voient donc leur mandat prolongé jusqu'à une date qui sera précisée par décret, après présentation d'un rapport sur la situation sanitaire.

Le maire est l'intermédiaire entre les citoyens et les pouvoirs publics. Il occupe, en raison de sa situation, une place stratégique d'un point de vue opérationnel et central en termes d'information et de communication

envers sa population. Pour ces raisons, les pouvoirs du maire ont été renforcés pendant la crise sanitaire. Une ordonnance précise les conditions dans lesquelles est assurée la continuité du fonctionnement des institutions locales. Elle confie automatiquement au maire, sans qu'une délibération ne soit nécessaire, l'ensemble des attributions que le conseil municipal peut habituellement lui déléguer (à l'exception de la faculté de procéder à des emprunts). Les décisions prises par le maire dans le cadre de ces délégations restent soumises au contrôle de légalité du préfet. Elles devront par ailleurs être communiquées, sans délai et par tout moyen, aux conseillers municipaux sortants et à ceux nouvellement élus.

Dans le cadre de ces nouvelles délégations, le maire a pris la décision d'attribuer les subventions aux associations en urgence à hauteur de 50 % du montant attribué l'année dernière.

À ce jour, deux conseillers municipaux ont présenté leur démission : Madame Yolaine COUTAULT et Monsieur Reynold L'HERMINE. Elles ne pourront prendre effet que lorsque les conseillers municipaux seront officiellement en fonction. Ils seront alors remplacés par les suivants de liste : Madame Angélique MARQUET et Monsieur Jean-Pierre GILLIOTTE.

**LA VILLE DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES**  
**REMERCIEMENTS ET ENCOURAGEMENTS TOUTES LES PERSONNES**  
**MOBILISÉES DURANT CETTE CRISE SANITAIRE.**

PERSONNELS SOIGNANTS, POMPIERS, FORCES DE L'ORDRE,  
AGRICULTEURS, PRODUCTEURS LOCAUX, COMMERCANTS,  
AGENTS MUNICIPAUX, ÉBOUEURS...



*À tous, merci !*

## Manifestations annulées en raison du Covid-19

- >> Cérémonies du 8 et 11 mai.
- >> Course cycliste du 8 mai.
- >> Foire aux fromages et à la gastronomie du 5 et 6 juin.